

**CCES du 2 avril 2013**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-01

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CCES DU 3 AVRIL 2012**

Le compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des Plans de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Loire (PPGDND 43 et PPGDBTP 43) a été approuvé.

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

  
**Michel JOUBERT**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-02

### **VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PPGDND 43**

La CCES du PPGDND de la Haute-Loire valide la **composition de la CCES du PPGDND 43** telle qu'arrêtée par l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 (*jointe en annexe*) et portant modification aux articles 5 et 6 avec l'intégration de nouveaux membres.

**Article 5°- Les représentants des départements limitrophes au 43 :**

*Les membres nouvellement intégrés sont les suivants :*

- M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de la Loire *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de l'Ardèche *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de la Lozère *ou son représentant*

**Article 6 °- Les représentants des communes et groupements de communes ayant compétence en matière de Déchets :**

*Les membres nouvellement intégrés sont les suivants :*

- M. le Président de la Communauté de Communes du Meygal *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes du Haut Lignon *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Loire et Semène *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes de Montfaucon *ou son représentant*

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

**Michel JOUBERT**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-03

### **VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA CCES DU PPGDBTP 43**

La CCES du PPGDBTP de la Haute-Loire valide la **composition de la CCES du PPGDBTP 43** telle qu'arrêtée par l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 (*jointe en annexe*) et portant modification aux articles 5 et 6 avec l'intégration de nouveaux membres.

**Article 5°- Les représentants des départements limitrophes au 43 :**

*Les membres nouvellement intégrés sont les suivants :*

- M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de la Loire *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de l'Ardèche *ou son représentant*
- M. le Président du Conseil Général de la Lozère *ou son représentant*

**Article 6 °- Les représentants des communes et groupements de communes ayant compétence en matière de Déchets :**

*Les membres nouvellement intégrés sont les suivants :*

- M. le Président de la Communauté de Communes du Meygal *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes du Haut Lignon *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Loire et Semène *ou son représentant*
- M. le Président de la Communauté de Communes de Montfaucon *ou son représentant*

Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement

Michel JOUBERT

CCES du 2 avril 2013

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-04

---

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCES DU PPGDND 43**  
**ET DE LA CCES DU PPGDBTP 43**

Les membres des CCES des deux Plans de la Haute-Loire adoptent les **règlements intérieurs respectifs des deux CCES** tels que présentés lors de la réunion (*jointe en annexe*), portant modification aux articles 5 et 6 relatifs à la composition de la CCES.

Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement

  
Michel JOUBERT

**CCES du 2 avril 2013**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-05

---

**VALIDATION DES NOTES DE SYNTHÈSE ET DE METHODOLOGIE  
RELATIVES A L'ELABORATION DES DEUX PLANS**

Les notes de synthèse et de méthodologie relatives respectivement à l'élaboration de chacun des deux Plans : PPGDND 43 et PPGDBTP 43 et rédigées par le bureau d'études SETEC Novae (*jointes en annexe*) afin d'explicitier les différentes étapes du processus de révision des Plans et la méthodologie employée ont été validées par les membres de la CCES.

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

  
**Michel JOUBERT**

**CCES du 2 avril 2013**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-06

---

**VALIDATION DE L'ECHANTILLONNAGE DES ENTREPRISES DU BTP**

Dans le cadre d'une démarche d'acquisition de données locales (quantité, typologie et mode de traitement des déchets des professionnels du BTP), une enquête sera proposée à un échantillon de 200 entreprises du BTP, soit 10% des entreprises recensées sur le territoire du PPGDBTP 43.

Cet échantillon a été validé par les membres de la CCES.

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

**Michel JOUBERT**



Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-07

**VALIDATION DE LA LISTE DES DAE**

Une liste exhaustive des Déchets d'Activités Economiques (DAE) que le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 impose de prendre en compte dans les Plans de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux a été validée par les membres de la CCES.

Les DAE sont les déchets non collectés par le service public : déchets banals en mélange, bio déchets, boues, matières de vidange d'assainissement non collectif.

Pour le PPGDND 43, les déchets sont considérés par secteur d'activité :

		Secteurs d'activité		
Typologie des déchets	<b>Activités industrielles et tertiaires</b>	<b>Activités agricoles</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>Activités de la chasse</b>
	Déchets de la plasturgie			
	Déchets de bois			
	Déchets de l'agroalimentaire			

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

**Michel JOUBERT**

Réunion plénière du 2 avril 2013

Délibération n° 07-08

---

**VALIDATION DU PERIMETRE DU PPGDND 43**

Le périmètre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Haute-Loire défini comme suit a été validé par les membres de la CCES et sera soumis à l'avis des élus du Département lors de la prochaine Assemblée Départementale de juin 2013.

Le périmètre du PPGDND (*carte jointe en annexe*) de la Haute-Loire prend en compte l'ensemble du territoire départemental à l'exception :

- des 78 communes alti-ligériennes adhérentes au SICTOM Issoire Brioude rattaché au PPGDND du Puy-de-Dôme,
- de 7 communes alti-ligériennes rattachées au PPGDND du Cantal,
- de la commune de Malvalette rattachée au PPGDND de la Loire
- de la Communauté de Communes de Cayres Pradelles rattachée au PPGDND de la Lozère.

... et intègre :

- les 16 communes de la Communauté de Communes ligérienne des Monts du Pilat rattachée au PPGDND de la Haute-Loire,
- les 7 communes ardéchoises adhérentes au SICTOM Entre Monts et vallées rattaché au PPGDND de la Haute-Loire.

**Pour le Président,  
Le Vice-Président en charge  
de l'Environnement**

  
**Michel JOUBERT**